

Compte – Rendu N° 04-2018

**Réunion du Conseil municipal du 11 juin 2018**

L'an deux mil dix huit le 11 juin 2018 à 19heures 00.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Raymond EDMONT, Maire ;

**Etaient présents** : Mmes, Blanc, Bos , Orban Roumanet et Saint – André

Messieurs : Durand, de Pampelonne, Julien ,Mandier, Tisseron, Vacher.

**Procurations** : Mme Bourghelle à Mr Durand , Mme Kohler à Mr Julien

---

**18.015 . Décision modificative**

D 020 : Dépenses imprévues - 4286.81

D 2031 : Frais études + 4286.81

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte par 14 voix pour la décision modificative.

**18.016 : Location appartement les ERABLES :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer de l'appartement F2 LES ERABLES :

Montant du loyer : **280€, 15€ de charges et 3.15€ OM**

Montant de la caution : **280€**

Le conseil municipal par 14 voix pour accepte la proposition de Mr le Maire.

**18.016 : Location appart F3 Rue des fontaines.**

Le locataire de l'appartement F3 rue des Fontaines, laisse son appartement à compter du 6 juillet. Le conseil municipal autorise le remboursement de la caution d'un montant de 350€ après état des lieux.

**Le logement est disponible à la location à compter du 1<sup>er</sup> Août. Le montant du loyer est de 3 60 ;€ Charges : 7€ et OM 3.38 €.**

**18.017 : Création d'un poste ADJOINT territorial 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire propose la Création d'un poste adjoint territorial 2<sup>ème</sup> classe, échelle C1 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. 24 heures annualisées.

Le conseil municipal par 14 voix pour décide de la création du poste.

**18.018 : Numérotation , dénomination des lieux-dits**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation des lieux – dits de la commune.

Le conseil approuve la proposition de Monsieur le Maire

**18.019 : Signature avec le département d'une convention d'entretien des ouvrages départementaux en et hors agglomération**

Autorisation est donné au Maire pour signer avec le département une convention d'entretien des ouvrages en et hors agglomération.

**18.020 : Admission en non valeur de créances**

Un montant de 1496.50€ de créances admises en non valeur. Ces créances de loyers sont irrécouvrables du fait de l'insolvabilité du locataire.

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour l'admission en non valeur.

**18.021 : subventions aux associations**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- |  |      |
|--|------|
| - Les amis de Beauregard                     | 100€ |
| - Comité des fêtes                           | 100€ |
| - C' sibon                                   | 100€ |
| - Rencontre et Amitiés                       | 100€ |
| - Anciens combattants                        | 100€ |
| - Admr pays Vernoux /pays de crussol         | 100€ |
| - Charles de foucauld ( voyages 2 élèves )   | 60€  |
| - Présentation de Marie ( voyages 12 élèves) | 360€ |

Pas de subvention accordée à Aimergens, Donneurs de sang, Gymnastique volontaire.

**18.022 : Conférence intercommunale de logement CCRC : (CIL)**

Tout territoire doté d'un Plan local de l'habitat doit mettre en œuvre des actions portant sur la réforme des attributions des logements sociaux , initiée par les lois ALUR et Egalité et Citoyenneté.

La CIL est présidé par le Préfet et les présidents des EPCI, et des membres

- Représentants des collectivités (départements et communes)
- Représentants des professionnels qui interviennent dans le champ des attributions
- Représentants des usages, des associations de défense des personnes en situation d'exclusion

Monsieur Robert MANDIER est élu représentant communal.

**18.023 : Dissolution du Syndicat de gestion du Collège VERNOUX**

Le SIGEC Actuellement ne sert que de boîtes aux lettres entre les communes et le collège.

Les communes membres s'engagent à participer financièrement aux activités extra scolaires du collège au prorata du nombre d'élèves ( soit 60€/ ELEVE)

**Questions diverses :**

Inauguration des travaux de rénovation de l'école, des travaux de la traversée du village le 23 juin 2018

Vu pour être affiché le **18 Juin 2018** conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

